Montauban (82) : condamné pour un vaste trafic de cannabis, un Marocain récidiviste s’évapore du tribunal. Une faille juridique permet à un prévenu comparaissant libre de quitter l’audience avant la décision

22/06/2026 à 20h37



Jugé à Montauban (Tarn-et-Garonne) pour un vaste trafic de cannabis en provenance du Maroc, un prévenu, Nabil Akalma, âgé de 28 ans, a profité d’une faille juridique pour fuir avant l’énoncé de sa peine de prison. Un mandat d’arrêt a été lancé.

Les faits remontent au 14 janvier 2022 au péage de Bressols, sur l’autoroute A62. **Les douaniers interceptent un véhicule équipé de fausses plaques espagnoles transportant 375 kilos de résine de cannabis, répartis dans dix valises.** La drogue, acheminée du Maroc via l’Espagne par la méthode du « go-fast

», est évaluée à plus de 750 000 euros. L'enquête démontrera que le conducteur a effectué quatre allers-retours transfrontaliers en seulement trois mois. […]

Face à ce récidiviste déjà condamné en 2017 pour des délits similaires, le parquet a exigé un placement immédiat en détention. L'administration douanière réclamait de son côté une sanction financière de 1,125 million d'euros, une somme dénoncée comme une « perpétuité financière » par Me Delacroix, l'avocat de la défense. Les juges ont finalement tranché pour trois ans de prison ferme et 60 000 euros d'amende.

Mais à l'heure du délibéré, le siège de l'accusé est resté désespérément vide. Le trafiquant a froidement exploité un vide de la loi permettant à un prévenu comparaissant libre de quitter l'audience avant la décision. L'escorte de police, qui patientait dans les couloirs du palais de justice pour le conduire en cellule, est repartie les mains vides, rapporte La Dépêche.

bladi